|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA.F.2 |
| Numéro de poste Sysper: | 4345 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Chantal Marijnissen  1 trimestre 2024  2… années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité F2 — Environnement, ressources naturelles durables - propose un poste d’expert national détaché sous la responsabilité du chef d’unité.

L’UE se trouve à un moment crucial, avec une nouvelle Commission, un nouveau pacte vert pour l’Europe ambitieux, un nouveau cadre financier pluriannuel, la programmation et la mise en œuvre du nouveau cadre financier pluriannuel de l’UE dans le domaine de la coopération pour la période 2021-2027.

L’unité INTPA.F.2 a pour mission d’aider les pays en développement à relever les défis liés à l’environnement, aux forêts (biodiversité, changement climatique, gestion et utilisation durables), à l’eau et à la transition vers une économie verte.

À cette fin, INTPA.F.2 développe trois grands axes de travail: le développement des politiques ; le support thématique et méthodologique aux délégations de l’UE et à leurs homologues ; la programmation et la mise en œuvre. Cela inclut également la mise en réseau, la collaboration, le dialogue politique et l’échange d’expériences et d’informations.

L’unité INTPA.F.2 promeut la conception et la mise en œuvre de la dimension extérieure du pacte vert pour l’Europe. Afin d’améliorer l’impact de son soutien aux forêts et de contribuer efficacement à la mise en œuvre du pacte vert, l’unité F.2 propose d’élaborer et de mettre en œuvre des partenariats forestiers européens avec des pays ou régions partenaires dans le cadre d’une approche «Team Europe». Cette nouvelle approche globale et intégrée permettra à l’UE d’honorer ses engagements, notamment en matière de climat et de biodiversité, tout en permettant aux partenaires d’atteindre leurs objectifs de développement socio-économique grâce à la transition vers une économie plus verte.

Les partenariats forestiers constitueront le cadre général pour la mise en œuvre de la politique forestière de l’UE sous la responsabilité de l’unité F.2, notamment le plan d’action (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et la communication COM/2019/352 intitulée «Renforcer l’action de l’UE en matière de protection et de restauration des forêts dans le monde» (communication sur la déforestation) et la future «Stratégie de l’UE pour les forêts» en vue de promouvoir les investissements du secteur privé et les chaînes de valeur forestières durables. L’unité F.2 contribuera également à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays partenaires, notamment en soutenant les mécanismes REDD + et les programmes agricoles «zéro déforestation» ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes sur la biodiversité.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sous la responsabilité du chef d’unité et sous la supervision directe du chef du secteur forêts, le/la candidat/e retenu/e soutiendra les travaux de la DG INTPA dans le domaine de la gestion durable des forêts, en mettant particulièrement l’accent sur le plan d’action FLEGT et la communication sur la déforestation.

Dans ce contexte, le/la candidat/e retenu/e sera chargé/e des tâches suivantes:

1. faire office de point de contact de l’UE pour la négociation et la mise en œuvre d’accords de partenariat volontaires FLEGT avec certains pays en développement d’Afrique et/ou d’Amérique centrale ; fournir un soutien aux collègues de la DG INTPA/des délégations pour d’autres processus APV;

2. coordonner les travaux avec les États membres et assurer la liaison avec les autres services de la Commission, le Conseil et le Parlement européen pour mettre en œuvre le plan d’action FLEGT;

3. fournir des conseils sur l’aide au développement pour soutenir la mise en œuvre du plan d’action FLEGT;

4. soutenir les processus multipartites et assurer une communication efficace sur le plan d’action FLEGT avec les parties prenantes de l’UE ainsi que dans les pays en développement partenaires;

5. contribuer aux travaux d’analyse et à la réflexion stratégique sur un certain nombre de sujets thématiques liés à FLEGT, au règlement de l’UE sur le bois, à la communication sur la déforestation et aux chaînes de valeur des produits agricoles de base liées aux forêts et/ou à la déforestation nulle, en particulier d’un point de vue juridique;

6. soutenir, en collaboration avec les délégations de l’UE, les unités géographiques de la DG INTPA et les États membres, le développement et la mise en œuvre des partenariats forestiers de l’UE, du dialogue politique aux programmes;

7. soutenir les opérations d’investissement (financement mixte, garanties), les partenariats public-privé et la participation du secteur privé à la gestion durable des forêts et au reboisement, y compris le boisement et la restauration des écosystèmes forestiers;

8. soutenir l’intégration du changement climatique dans l’ensemble du portefeuille forestier, conformément à l’obligation financière de 30 % d’actions liées au climat (2021-2027) contractée par l’Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) ;

9. mener des missions d’appui dans les pays partenaires afin de fournir un appui stratégique et technique dans le domaine de l’économie verte/circulaire, de l’environnement et de l’écologisation des politiques, des programmes et des investissements en matière de développement;

10. fournir un soutien technique aux collègues de la DG INTPA et des délégations de l’UE dans le domaine de la gestion durable des forêts, et éventuellement sur des questions environnementales plus larges ;

11. nouer et promouvoir des relations sectorielles et thématiques au sein de la Commission et d’autres institutions de l’UE, des États membres et d’autres parties prenantes ;

12. contribuer à l’identification et à la formulation de programmes dans le secteur forestier et effectuer des analyses y afférentes, fournir des orientations thématiques ainsi que des formations et des échanges de connaissances.

L’expert national détaché exécutera également toute autre tâche pertinente assignée par le chef d’unité et pourrait être appelé à participer à d’autres domaines de travail tels que la sylviculture et les politiques agricoles dans le cadre d’une approche fondée sur la terre, des mécanismes de financement durable pour les écosystèmes forestiers, y compris REDD +, LULUCF et, plus généralement, pour contribuer à la dimension environnementale des travaux de la DG INTPA.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) :

Master ou diplôme équivalent de préférence dans le domaine de l’environnement ou de la sylviculture, du droit, de l’agroéconomie ou similaire

Expérience professionnelle

Au moins 5 ans d’expérience professionnelle à temps plein attestée dans des domaines pertinents pour la gestion durable des forêts : en particulier dans la conception de stratégies/politiques sectorielles et/ou de projets/programmes.

Une expérience dans le domaine des mécanismes de financement durable pour les forêts serait appréciée (mixage, fonds fiduciaire, paiement pour les services écosystémiques).

Expérience dans l’analyse et le développement de chaînes de valeur sectorielles, y compris la participation du secteur privé.

Une expérience sur le terrain en Afrique et/ou en Amérique du Sud est considérée comme un atout.

Une expérience des conventions internationales sur la biodiversité, le climat et les forêts sera un atout. Une connaissance des politiques de développement de l’UE et de la stratégie en faveur de la biodiversité et des forêts serait appréciée.

L’END devra être en mesure de gérer des dossiers complexes et être doté d’un sens aigu de l’initiative et de la capacité de travailler dans un environnement pluridisciplinaire. La capacité avérée d’analyser, de synthétiser les rapports et de rédiger des recommandations constituerait un atout. Les compétences/l’expérience en matière de négociations constitueraient un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellentes aptitudes à l’écriture et à la communication orale en anglais et/ou en français. L’espagnol serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)